



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des
affaires culturelles**

**Autorisation de travaux sur un immeuble classé au titre des monuments historiques
enregistrée sous le n° ac 076 026 25 00001**

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime

**Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code du patrimoine, et notamment ses articles L 621-9, R621-63 à R621-68,

Vu le décret de Monsieur le président de la République en date du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,

Vu le classement par liste de 1862 des ruines du château et vu la liste de 1875 portant classement au titre des monuments historiques du Château d'Arques-la-Bataille situé sur la commune d'Arques-la-Bataille (Seine-maritime_76)

Vu la demande déposée par Monsieur Jean-Michel KNOP, directeur régional des affaires culturelles de Normandie, 13 bis, rue Saint-Ouen, 14052 Caen cedex 4, reçue le 20 Octobre 2025,

Considérant que les travaux de restauration projetés visent à la consolidation des vestiges ruinés et participent à la bonne conservation de l'édifice,

DÉCIDE

Article 1^{er} : L'autorisation sollicitée par le demandeur susvisé portant sur la restauration des maçonneries de la courtine Est de la barbacane Nord du château d'Arques la Bataille, situé sur la commune d'ARQUES LA BATAILLE (Seine-Maritime), classé monument historique, établie le 20 octobre 2025, par Monsieur Jean-Michel KNOP, directeur régional des affaires culturelles est **accordée**.

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur.

Fait à Rouen, le

06 NOV. 2025

P/o **Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales**

Philippe LERAÎTRE